



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/468

Le 10 février 2009

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur
des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études
des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner
les questions réglementaires et de procédure**

Objet: Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de
radiodiffusion), Genève, 7-8 mai 2009

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 7 et 8 mai 2009, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/64](#)).

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit à l'Annexe 1.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg6/fr>

2.1 Adoption de projets de Recommandation à la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études, pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour l'approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Elle peut soumettre le projet de Recommandation soit à l'Assemblée des radiocommunications suivante, soit aux Etats Membres, par voie de consultation; la Commission d'études peut aussi décider d'utiliser la procédure PAAS, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

3 Contributions

Les contributions pour donner suite aux travaux de la Commission d'études 6 seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-5 et publiées à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/go/r07-SG06-c/en>. **La date limite de soumission des contributions est le jeudi 30 avril à 16 heures UTC.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-5, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg6@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée aux Présidents des Groupes de travail concernés ainsi qu'au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 6 dont vous trouverez les adresses sur le site:

http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty_code=6

4 Participation/Demande de visa

L'enregistrement des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé à chaque Etat Membre/Membre de Secteur/Associé de désigner un coordonnateur qui sera chargé du traitement de toutes les demandes d'enregistrement relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des Commissions d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés est disponible sur la page web [**Delegate Registration and Member Information**] de l'UIT-R à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en>.

4.1 Conditions pour l'obtention d'un visa

Nous rappelons aux délégués et aux participants que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins trois (3) semaines avant l'ouverture de la réunion** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse dans votre pays d'origine (ambassade ou consulat), ou à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problèmes, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter la délivrance de ce visa mais cette procédure nécessitera trois semaines, comme indiqué plus haut. A toute demande de ce type doit être joint le formulaire d'enregistrement approuvé pour la conférence ou la réunion de l'UIT en question.

Pour tout complément d'information, voir l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en>.

4.2 Demandes de Visa

Pour les délégués/participants qui ont fait leur demande d'enregistrement en ligne par l'intermédiaire de leur coordonnateur désigné par l'Etat Membre/le Membre de Secteur/l'Associé, la procédure de demande d'assistance pour l'obtention du visa a été simplifiée. **Si l'assistance du siège de l'UIT est requise**, la demande peut être faite par le coordonnateur désigné, au moment de la soumission de la demande d'enregistrement pour la personne concernée. Au bas du formulaire d'enregistrement, le coordonnateur désigné trouvera plusieurs questions auxquelles il devra répondre de façon complète et précise. Les informations demandées sont les suivantes:

- Date de naissance
- Numéro du passeport
- Date de délivrance et date d'expiration du passeport

La procédure d'assistance pour l'obtention du visa s'enclenchera alors automatiquement. Le délégué/participant sera informé, par le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui sera envoyé à son adresse de courrier électronique, que sa demande a été bien reçue et qu'elle est en cours de traitement.

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 2

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la troisième réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 7 - 8 mai 2009)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Compte rendu ([Document 6/122](#))
- 5** Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail
- 5.1** GT 6A
- 5.2** GT 6B
- 5.3** GT 6C
- 6** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
- 6.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-5, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
 - Décision de demander l'adoption
 - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
- 7** Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R
- 8** Etat d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Voeux, Résolutions et Décisions
- 9** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 10** Calendrier des réunions
- 11** Divers

C. DOSCH
Président de la Commission d'études 6
des radiocommunications

Annexe 2

Sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études 6 pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 6A

Utilisation du spectre et besoins des utilisateurs en ce qui concerne les microphones sans fil (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[WIREMIC], [Annexe 2 du Document 6A/120](#))

Critères de protection à appliquer au système de radiodiffusion concernant les brouillages causés par les dispositifs radioélectriques utilisant les bandes attribuées à la télévision (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[WS], [Annexe 3 du Document 6A/120](#))

Critères de protection applicables aux systèmes de radiodiffusion exploités dans les bandes des ondes kilométriques, hectométriques, décamétriques et métriques au-dessous de 80 MHz pour ce qui est des rayonnements engendrés par les systèmes PLT (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[PLT REC], [Annexe 4 du Document 6A/120](#))

Méthodes de correction d'erreurs, de mise en trame des données, de modulation et d'émission pour la radiodiffusion télévisuelle numérique par voie hertzienne de Terre (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1306-3, [Annexe 5 du Document 6A/120](#))

Besoins de fréquences pour les reportages d'actualités électroniques par voie de Terre (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[ENGFREQ], [Annexe 6 du Document 6A/120](#))

Critères de planification applicables aux services de télévision numérique de Terre dans les bandes d'ondes métriques/décimétriques (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1368, [Annexe 7 du Document 6A/120](#))

Groupe de travail 6B

Systèmes d'accès conditionnel pour la radiodiffusion numérique (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[DCAS], [Annexe 2 du Document 6B/69](#))

Harmonisation du format des contenus déclaratifs pour les applications de télévision interactive (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1699, [Annexe 3 du Document 6B/69](#))

Extensions multicanal des systèmes de codage audio pour la radiodiffusion numérique (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[MEAC], [Annexe 4 du Document 6B/69](#))

Besoins des utilisateurs concernant les reportages d'actualités électroniques (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[ENGUSER], [Annexe 5 du Document 6B/69](#))

Schéma de multiplexage pour les paquets à longueurs variables (avant-projet de nouvelle Recommandation, [Annexe 6 du Document 6B/69](#))

Groupe de travail 6C

Métadonnées pour le contrôle opérationnel de la radiodiffusion (avant-projet de nouvelle Recommandation, [Annexe 2 du Document 6C/133](#))

Méthode d'évaluation subjective de la qualité des images diffusées chez le particulier sur des réseaux IP large bande (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[ASSESS], [Annexe 3 du Document 6C/133](#))

Techniques de mesure de la qualité visuelle perceptuelle pour la radiodiffusion mobile en présence d'une référence de largeur de bande réduite (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R, [Annexe 4 du Document 6C/133](#))

Pratiques opérationnelles pour la phonie dans l'échange international de programmes de télévision numérique (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[XXX], [Annexe 5 du Document 6C/133](#))

Commande adaptative de la qualité des images dans les systèmes de télévision (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1691, [Annexe 6 du Document 6C/133](#))

Optimisation de la qualité de la reproduction des couleurs en télévision numérique (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1692, [Annexe 7 du Document 6C/133](#))

Méthodes d'évaluation subjective de la qualité des images de télévision (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.500-11, [Annexe 8 du Document 6C/133](#))
